

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

WEBINAIRE CEJ QUESTIONS TECHNIQUES ET MÉTIER

WORLDLINE 

 Union Nationale des
Missions Locales
REPRÉSENTER ET ACCOMPAGNER
LES RÉSEAUX D'INSERTION

24 FÉVRIER 2022

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

Bonjour à toutes et tous !

Afin d'assurer le bon déroulement de cette présentation voici quelques règles et informations :

- **Ce webinaire est enregistré.** Toutes les personnes qui ne souhaitent pas apparaître dans cette vidéo, sont invitées à couper leur caméra.
- Merci de vérifier que **vos micros sont coupés** pendant toute la durée de la présentation. Le nombre de participants ne permet pas une intervention directe.
- Nous vous proposons de **poser vos questions via le chat.**

Rappel des règles de bonne conduite : merci par avance de réserver le chat aux questions techniques et/ou aux commentaires constructifs

CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE



Versions



V2.19



V2.20



V2.21

15/02

01/03

23/03

Juin

CEJ en ML :

- Organisation des délégations de signature CERFA et des demandes d' allocation

CERFA CEJ : Edition + signature CERFA et annexe 1 (dont complétude IBAN) et Stockage de l'ensemble des pièces

Allocation CEJ : Saisie sur le flux des demandes d'allocation
Validation des demandes d'allocation

Dépôt sur la GED ASP :

- Pour tous : CERFA et annexe 1
+ jeunes sous curatelle / tutelle : copie de jugement

Maintien dépôt sur la GED ASP:

- Jeunes sous curatelle / tutelle :
copie de jugement

Allocation CEJ :

- Envoi des demandes par flux à l'ASP

CERFA CEJ :

- Envoi par flux des CERFA à l'ASP



CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

Se préparer :

☐ La documentation dédiée mise à disposition :

Sur C-milo :

[La note de publication de la version i-milo V2.19](#)
[Le livret utilisateur Contrat d'Engagement Jeune](#)
[Le livret utilisateur CEJ validation des versements](#)
[La fiche utilisateur OBIEE CEJ](#)

Sur le site de l'UNML :

[Memento à destination des professionnels](#)

Sur le site du Ministère du travail :

[Décret du 18 février 2022 relatif au CEJ](#)
[Questions réponses du Ministère du travail](#)

☐ Les supports complémentaires et utiles:

Sur C-milo :

[La mise à jour de la fiche utilisateur PACEA / GJ](#)
[La fiche utilisateur administration : gérer le certificat RGS](#)

CEJ : CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, ou 29 ans révolus pour les jeunes reconnus travailleur handicapé, qui rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi durable, qui ne sont pas étudiants et qui ne suivent pas une formation. Les jeunes en emploi précaire dont à temps partiel sont éligibles sous réserve qu'ils puissent se mobiliser 15h à 20h hebdomadaire aux activités prévues avec leur conseiller.

Dossier



Justifié

Une attention particulière doit être portée au recueil du numéro de sécurité sociale du jeune, notamment en s'assurant de sa disponibilité dans les 3 mois suivants l'entrée en parcours.

Diagnostic



Approfondi et clos pour le dispositif CEJ (même en cas de bascule PACEA/GJ en CEJ)

Présence de dispositif (sauf CEP)



pas d'autres CEJ, PACEA*

Engagement



Un CERFA et une annexe complétée de l'IBAN sont signés à l'entrée par le jeune et la Mission Locale

L'annexe 2 porte sur le descriptif du plan d'actions prévu avec le jeune, défini lors du diagnostic approfondi

* Nouveau motif de clôture PACEA :
Réorientation anticipée autre dispositif

PRÉSENTATION CEJ PORTAIL CONSEILLER

Vidéo CEJ V2.19

I-MILO de UNML

Portail Conseiller

Mon portail | **Dossiers** | Partenaires | Offre de services | Décrochage / OF | Gestion | Outils

Actualités (nouvelles : 0, connues : 0, masquées : 0)

DOSSIERS ? Créer un dossier

RECHERCHER

Nom, prénom, numéro de téléphone, e-mail, numéro de dossier, date de naissance, etc.

Rechercher Effacer

RÉSULTATS DE 1 À 10 SUR 2

Afficher 10 résultats par page

☐	Nom d'usage	Prénom	Date de naissance	Conseiller référent	Téléphone	Commune	Statut
☐	DUPONT	Kevin	03/05/1995	conseiller Renn...	06.05.57.08.51	Rennes	Justifié
☐	TESI	Marion	11/04/2000	conseiller Renn...	06.25.88.77.99	Rennes	Justifié

Filtres | Ma liste | Groupes

Mode groupes dynamiques avancé
Mode requêtes graphiques

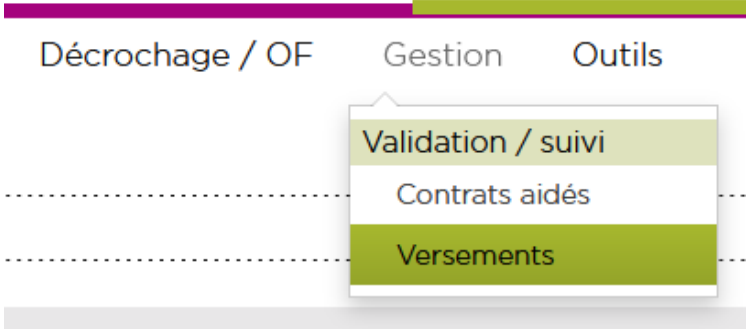
ETAT DU DOSSIER :
CIVILITÉ :
AGE : ☒ Tous
ORIGINE DE L'ÉLÈVE :
NIVEAU SCOLAIRE : ☒ Tous
NIVEAU VALIDÉ : ☒ Tous
SITUATION EN COURS : ☒ Tous
DISPOSITIF ET PARCOURS : ☒ Tous
MOTIF DE SORTIE DU DISPOSITIF :
DATE DE DEMANDE :
Absolu
Du au
DERNIER ÉVÉNEMENT PHYSIQUE :
Relatif Absolu
Plus de 6 mois (1)
Entre 4 et 5 mois (1)
MÉTIER VISÉ :
Code ROME / Description

CEJ – VERSEMENTS D'UNE STRUCTURE – CONSULTATION LISTE

2 nouveaux droits sont mis en place pour définir le profil d'accès et la validation des demandes de versement de la structure:

- le droit « **accéder aux versement de la structure** »
- le droit « **valider les versements** » permet à l'utilisateur habilité au profil ayant ce droit de pouvoir valider les demandes de versement de sa structure, si il est également habilité à utiliser le certificat RGS de sa structure

Gérer des dossiers >
Effectuer le suivi du dossier >
Dispositifs et offres >
Gérer les dispositifs d'un jeune >
Gérer les versements >
Accéder aux versements de la structure



VERSEMENTS D'ALLOCATION								
RÉSULTATS DE 1 À 100 SUR 6								
Afficher 100 résultats par page								
Date de demande de versement	Nom	Prénom	Montant demandé	Montant sanction	Nature	Référent	Statut	
28/01/2022			88.22	0	CEJ		A valider responsable	+
01/02/2022	SAADI	Rose	450	0	CEJ		A valider responsable	+
28/01/2022			500	0	CEJ		Enregistré	+
26/01/2022			187.96	10	CEJ		Enregistré	+
21/01/2022			459.82	20	CEJ		Enregistré	+
26/01/2022			500	0	CEJ		Enregistré	+

CEJ – VERSEMENTS D'UNE STRUCTURE - VALIDATION

*Gérer des dossiers >
Effectuer le suivi du dossier >
Dispositifs et offres >
Gérer les dispositifs d'un jeune >
Gérer les versements >
Valider les versements de la structure*

Nouveau droit



VERSEMENTS D'ALLOCATION

Contrôler avant envoi

RÉSULTATS DE 1 À 10 SUR 6
Afficher 10 résultats par page

Date de demande de versement	Nom d'usage	Prénom	Montant demandé	Montant sanction	Nature	Référent	Statut	
15/04/2022	Nom7	Prénom7	500.00		CEJ	Prénom Nom Conseiller1	A valider responsable	
12/04/2022	Nom15	Prénom15	500.00	-	CEJ	Prénom Nom Conseiller2	A valider responsable	
09/04/2022	Nom5	Prénom5	500.00	200.00	CEJ	Prénom Nom Conseiller2	A valider responsable	
07/04/2022	Nom12	Prénom12	500.00	-	CEJ	Prénom Nom Conseiller1	Envoyé ASP	
07/03/2022	Nom3	Prénom3	300.00	300.00	CEJ	Prénom Nom Conseiller1	Enregistré	
05/03/2022	Nom2	Prénom2	500.00	-	CEJ	Prénom Nom Conseiller2	Envoyé ASP	

**Certificat
RGS**

CEJ – VERSEMENTS D'UNE STRUCTURE - VALIDATION

VERSEMENTS D'ALLOCATION ?

RÉSULTATS DE 1 À 100 SUR 6

Afficher 100 résultats par page

Date de demande de versement	Nom	Prénom	Montant demandé	Montant sanction	Nature	Réfèrent	Statut	
21/01/2022			459.82	20	CEJ		Enregistré	⊕
26/01/2022			187.96	10	CEJ		Enregistré	⊕
26/01/2022			500	0	CEJ		Enregistré	⊕
28/01/2022			500	0	CEJ		Enregistré	⊕
01/02/2022			88.22	0	CEJ		A valider responsable	⊕
01/02/2022	SAADI	Rose	450	0	CEJ		A valider responsable	⊕

Deux actions possibles :

- **"Annuler"** aucune information n'est enregistrée en base de données et l'utilisateur est redirigé vers la liste des demandes de versement sans aucune mise à jour
- **"Envoyer"** le fichier des demandes de versement est généré, et les demandes de versement validées passent à l'état « A envoyer ASP » et ne sont plus modifiables. Un traitement de nuit passe les versements "A envoyer ASP" à "Envoyé ASP" et les envoie à l'ASP

LISTE DES DEMANDES DE VERSEMENT CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE À ENVOYER À L'ASP

Nom d'usage	Prénom
SAADI	Rose

Mot de passe :

Envoyer Annuler

CEJ – POINTS D'ATTENTION V.2.19

Durée d'un Contrat d'Engagement Jeune

Version cible : 1 à 12 mois (renouvellement) .

Limitation de la **durée initiale de 4 à 12 mois** car absence de la fonctionnalité de renouvellement.

Préconisation réseau : un contrat initial de 6 ou 12 mois.

Saisie de la situation fiscale

La situation fiscale saisie au démarrage du dispositif est **non modifiable par la suite** et pas encore de fonctionnalité de suppression du dispositif (à venir en V2.20).

Modification d'un Contrat d'Engagement Jeune

Informations modifiables selon l'avancement du dispositif CEJ :

- **CEJ initialisé :**
 - Pilote, Opérateur, Date d'entretien initialisation, Situation (NEET, non NEET), Nom du prescripteur, Nom du référent
- **CEJ en cours :**
 - les informations modifiables sont limitées aux données n'apparaissant pas dans le CERFA, à savoir : Pilote, Opérateur, Date d'entretien initialisation, Situation (NEET, non NEET), Nom du prescripteur
 - **Durée, date d'entrée et date de fin prévisionnelle, renseignées au démarrage du CEJ ne sont pas modifiables**

CEJ – MONTANT PLAFOND D'ALLOCATION MENSUEL

Montants connus au 3 février 2022

Montant plafond d'allocation mensuel
Contrat Engagement Jeune

Situation fiscale	Montant plafond d'allocation hors Mayotte	Montant plafond d'allocation Mayotte
Le jeune est rattaché au foyer parental non imposable	Mineur : 200 / Majeur : 500	Mineur : 114 / Majeur : 285
Le jeune est détaché fiscalement	Mineur : 200 / Majeur : 500	Mineur : 114 / Majeur : 285
Le jeune est rattaché au foyer fiscal parental de tranche I	Mineur : 200 / Majeur : 300	Mineur : 114 / Majeur : 171
Autre situation	Mineur : 0 / Majeur : 0	Mineur : 0 / Majeur : 0



Dans l'attente d'une évolution des libellés en conformité avec l'instruction du 21 février

Explications (selon les tranches de revenus de 2021 pour 2022) :

- « **Le jeune est rattaché au foyer parental non imposable** » : La tranche du quotient familial* est comprise entre 0 € et 10 224 €
Concerne également « **le jeune est détaché fiscalement et est non imposable** »
- « **le jeune est rattaché au foyer parental de tranche 1** » : La tranche 1 est comprise entre 10 225 € à 26 069 €
Concerne également « **le jeune est détaché fiscalement et en tranche 1** »
- « **Le jeune est détaché fiscalement** », correspond à « **le jeune indique une intention de se détacher fiscalement** » : La tranche du quotient familial est comprise entre 0 € et 10 224 €

* Le **quotient familial** désigne le nombre de parts affectées à chaque foyer fiscal pour le calcul de l'impôt sur le revenu

CEJ – VERSEMENT - AIDE EN LIGNE

Liste des catégories concernant les « ressources d'activité » cumulables de manière dégressive pour le calcul de l'allocation du Contrat Engagement Jeune

1. L'ensemble des revenus tirés d'une activité salariée ou non salariée ,
2. L'aide légale ou conventionnelle aux salariés en chômage partiel ,
3. Les indemnités perçues à l'occasion des congés légaux de maternité, de paternité ou d'adoption ,
4. Les indemnités journalières de sécurité sociale de base et complémentaires, perçues en cas d'incapacité physique médicalement constatée de continuer ou de reprendre le travail, d'accident du travail ou de maladie professionnelle ,
5. La rémunération garantie perçue par les travailleurs handicapés admis dans un établissement ou un service d'aide par le travail ,
6. La rémunération perçue dans le cadre d'une action ayant pour objet l'adaptation à la vie active,
7. Les sommes perçues au titre de leur participation à un travail destiné à leur insertion sociale par les personnes accueillies dans les organismes d'accueil communautaire et d'activités solidaires.

Articles c-milo

Montant net des ressources sur mois M-1 (€) ? :	221.00
Montant net des autres ressources sur mois M-1 (€) ? :	50.00

Liste des ressources donnant lieu à suspension du **versement de l'allocation** pendant la période:

- SMV, SMA, volontariat dans les armées, Epide, service civique, Association intermédiaire, ETTI, CUI- CAE et CIE.



Les modalités liées à la suspension de l'allocation et la traduction dans i-milo sont à venir

Liste des catégories concernant les « autres ressources » prises en compte de manière différentielle pour le calcul de l'allocation du Contrat Engagement Jeune

1. Les allocations versées aux travailleurs privés d'emploi,
2. Les revenus tirés de stages de formation professionnelle,
3. La rémunération perçue dans le cadre d'un parcours de formation dispensé par les écoles de la deuxième chance.

CEJ – VERSEMENT – SANCTION

L'article R.5131-18 du code du travail précise le barème des sanctions :

- Au 1^{er} manquement constaté sans motif légitime, suppression de l'allocation mensuelle pendant une semaine (soit ¼ du montant mensuel).
- Au 2^{ème} manquement constaté sans motif légitime, suppression de l'allocation mensuelle pendant un mois (soit 100% du montant mensuel).
- Au 3^{ème} manquement constaté sans motif légitime, suppression définitive de l'allocation mensuelle et sortie du parcours CEJ.

CALCUL DE L'ALLOCATION DU MOIS EN COURS

Nature d'allocation : Contrat Engagement jeune

Montant total déjà versé depuis le début du parcours Contrat Engagement Jeune : 0.00€

Montant plafond de l'allocation (€) : 500.00

* Montant net des ressources sur mois M-1 (€) ? : 221

Montant de l'allocation après ressources d'activité : 500.00

* Montant net des autres ressources sur mois M-1 (€) ? : 50

Montant de l'allocation après toutes les ressources : 450.00

Montant de sanction (€) : 10

* Motif de sanction :

MONTANT DE L'ALLOCATION (€) :

OK Fermer

Montant de sanction (€) : 0

Absence ou abandon de formation
Déclarations erronées
Insuffisance de recherche d'emploi
Refus d'élaborer ou d'actualiser le Contrat d'Engagement Jeune
Refus de suivre ou abandon d'une action prescrite

Des travaux vont être menés pour outiller le réseau sur ce sujet

CEJ – GED ASP

Entre le 1^{er} mars et le 23 mars, les Missions Locales transmettent à l'ASP les informations utiles par la plateforme GED. Les modalités d'accès à la GED sont identiques à celles existantes actuellement pour le dépôt des dossiers PACEA et GJ.

Liste des pièces à déposer sur la GED à minima jusqu'en juin 2022 :

	Génération du CERFA entre le 1 ^{er} et 23 mars	À partir du 24 mars	
		Avec CERFA initial	Lors correction (CERFA ou coordonnées de paiement)
CERFA + Annexe 1 (=IBAN)	Oui	Non	Oui
Justificatif(s) d'identité	Non	Non	Non
Si jeune mineur : autorisation parentale	Non	Non	Non
Si sous tutelle ou curatelle: copie du jugement	Oui	Oui	Non
Si TH dont la date de fin de CEJ irait au-delà de son 26eme anniversaire : attestation RQTH	Non	Non	Non

Les informations du jeune sont fictives.

CEJ – GED ASP

Transmettre un nouveau dossier

Identification du dossier

Type de dossier *

☐ PACEA/GJ ☒ CEJ

Numéro de dossier *

____ _ V _

Date d'entrée *

JJ/MM/AAAA

Ce dossier est prioritaire ? *

☐ Oui ☒ Non

Dépôt du formulaire (Cerfa)

Cerfa (et annexe n°1) *

Télécharger un fichier

Parcourir...

Dépôt des justificatifs d'identité

Ajouter une justificatif d'identité

Télécharger un fichier

Parcourir...

Dépôt du Relevé d'Identité Bancaire

Relevé d'Identité Bancaire

Télécharger un fichier

Parcourir...

Dépôt d'autres pièces justificatives

Ajouter une pièce justificative

Télécharger un fichier

Parcourir...

Transmettre

= Jugement curatelle / tutelle

Comme les Missions Locales n'ont pas transmettre l'ensemble des pièces justificatives, **une attention particulière doit être portée sur la saisie du N° de CERFA** (17 caractères pour un dossier CEJ) et **la date d'entrée**.

C'est au travers de ces éléments que l'ASP peut associer une demande d'allocation et procéder à sa gestion.

CEJ – DROIT D'ALLOCATION – JEUNE MINEUR

Jeune mineur => majeur

CONTRAT ENGAGEMENT JEUNE (EN COURS)

Entretien d'initialisation: 26/01/2022
Date d'entrée: 26/01/2022
Durée: 12 mois
Fin prévisionnelle: 25/01/2023

Informations

Situation du jeune à l'entrée : Neet
Situation fiscale : Foyer parental non imposable
Montant plafond d'allocation (€) : 200
Nom du prescripteur : -
Nom du référent : -
Pilote : -
Opérateur : -

Informations du dispositif

Les dates sont fictives pour la présentation, un CEJ ne peut pas démarrer avant le 1er mars 2022.

Ajout du versement

LISTE DES VERSEMENTS

[Ajouter un versement](#)

AJOUTER UN VERSEMENT

Nature d'allocation : Contrat Engagement jeune
Montant total déjà versé depuis le début du parcours Contrat Engagement Jeune : 0.00€
Montant plafond de l'allocation (€) : 200.00
Date de demande de versement : 02/02/2022
Accès au calcul de l'allocation : 
Montant net des ressources sur mois M-1 (€) ? :
Montant net des autres ressources sur mois M-1 (€) ? :
Montant de sanction (€) :
MONTANT DE L'ALLOCATION (€) : -

Enregistrer

Enregistrer et Soumettre au validateur

[Annuler](#)

Droits allocation

Versements

RECHERCHER

Début du droit d'allocation du :
au :

LISTE DES ALLOCATIONS

RÉSULTATS DE 1 À 10 SUR 1

Afficher 10 résultats par page

Nature allocation	Date de début	Date de fin	Montant plafond (€)	Etat	Actions
CEJ	26/01/2022	25/01/2023	200	En cours	 

Droit d'allocation du dispositif

Les boutons "Modifier" et "Consulter" présents mais sans effet. Fonctionnalités en V2.20

CEJ – DROIT D'ALLOCATION AU PASSAGE A MAJORITÉ

Jeune devenu majeur

Droits allocation

Versements

RECHERCHER

Début du droit d'allocation du : 23
au : 23

LISTE DES ALLOCATIONS
RÉSULTATS DE 1 À 10 SUR 1
Afficher résultats par page

Nature allocation	Date de début	Date de fin	Montant plafond (€)	Etat	Actions
CEJ	28/01/2022	27/01/2023	200	En cours	

Droit d'allocation du dispositif
avant ajout versement le mois suivant
les 18 ans du jeune *

AJOUTER UN VERSEMENT

Le jeune a atteint sa majorité, l'ancien droit d'allocation est clos et un nouveau droit d'allocation est ouvert pour application du montant plafond d'un jeune majeur

Nature d'allocation : **Contrat Engagement jeune**
Montant total déjà versé depuis le début du parcours Contrat Engagement Jeune : 0.00 €
Montant plafond de l'allocation (€) : 500.00
Date de demande de versement : 01/02/2022
Accès au calcul de l'allocation : 
Montant net des ressources sur mois M-1 (€) ? :
Montant net des autres ressources sur mois M-1 (€) ? :
Montant de sanction (€) :
MONTANT DE L'ALLOCATION (€) : -

Enregistrer

Enregistrer et Soumettre au validateur

[Annuler](#)

Droits allocation

Versements

RECHERCHER

Début du droit d'allocation du : 23
au : 23

LISTE DES ALLOCATIONS
RÉSULTATS DE 1 À 10 SUR 2
Afficher résultats par page

Nature allocation	Date de début	Date de fin	Montant plafond (€)	Etat	Actions
CEJ	01/02/2022	27/01/2023	500	En cours	 
CEJ	28/01/2022	31/01/2022	200	Clos	

Droit d'allocation du dispositif
avant ajout versement le mois suivant
les 18 ans du jeune *



Des évolutions à venir permettront d'être conforme à la règle d'une revalorisation de l'allocation le mois d'anniversaire du jeune et non le mois suivant comme pris en compte dans la V2.19.

Les dates sont fictives pour la présentation, un CEJ ne peut pas démarrer avant le 1er mars 2022.

CEJ - ARTICULATION PACEA/GJ

Articulation avec la Garantie jeunes

(cf. annexe 2 circulaire)

- A compter du 01/03/2022, il n'est plus possible pour un jeune d'entrer en Garantie jeunes.
- Les jeunes engagés dans une Garantie jeunes avant le 01/03/2022 peuvent poursuivre leur accompagnement et continuer de percevoir une allocation dans le cadre de la Garantie jeunes jusqu'à son achèvement.
- Il est possible, le cas échéant, de prolonger un parcours en Garantie jeunes qui arrive au terme de ses douze mois après le 01/03/2022, dans la limite de dix-huit mois consécutifs de parcours.
- **Pour les parcours Garanties jeunes démarrés à compter du 01/12/2021** : Si cela présente un caractère plus pertinent et favorable pour un jeune, et avec son accord, il est possible de clore avant son terme une Garantie jeunes et d'ouvrir, **sans délai de carence**, un nouveau parcours CEJ.
- Dans ce cas, le CEJ sera conclu pour une durée au maximum équivalente à la durée de l'accompagnement en GJ restant à courir.
- Il est également conseillé de procéder à **cette bascule en fin de mois** : clôture* des Garanties jeunes le 28 février ou le 31 mars et ouverture des CEJ pour les jeunes concernés le 1er mars ou le 1er avril. S'agissant des bascules au 1er mars 2022, elles pourront s'organiser jusqu'au 09/03 (avec date de clôture au 28/02) et transmission des dossiers CEJ à l'ASP. Ces bascules ne sont pas recommandées après le 1er avril 2022.

* Motif de clôture : **Réorientation anticipée autre dispositif**

CEJ - ARTICULATION PACEA/GJ

Articulation avec le PACEA

(cf. annexe 2 circulaire)

Le PACEA demeure comme cadre du droit à l'accompagnement pour les Missions Locales, indépendamment du CEJ.

- Le PACEA peut être mobilisé en amont d'un CEJ pour préparer un engagement dans un parcours plus intensif, ou à l'issue, pour maintenir la dynamique de parcours engagé et sécurisé le jeune par l'allocation ponctuelle du PACEA.
- Il n'existe pas de délai de carence pour passer d'un PACEA à un CEJ et d'un CEJ en PACEA le cas échéant.

A noter que lors d'une sortie PACEA en cours de mois pour une entrée CEJ sur le même mois, le jeune peut être éligible à l'allocation PACEA et à l'allocation CEJ.

Exemple : un jeune sort de PACEA le 15 mars et entre en CEJ le 17 mars (majeur et situation fiscale non imposable) :

- Il peut bénéficier jusqu'à 500 € d'allocation au titre de mars (si le plafond annuel n'est pas atteint soit 6x 497 € sur 12 mois et selon ses besoins) => la demande sera adressée fin mars à l'ASP par la Mission Locale pour un versement début avril (procédure habituelle PACEA).
- Il peut également au titre de mars bénéficier de 500€ d'allocation CEJ, avec une mise en paiement le 28/03 si le dossier est complet, déposé sur la GED ASP et la demande d'allocation validée avant le 21/03.

CEJ – ECHANGES AVEC PÔLE EMPLOI

INTERACTIONS PÔLE EMPLOI & I-milo

Visibilité de l'accompagnement Pour éviter un double accompagnement, une information est remontée au niveau du dossier du jeune pour traitement par le conseiller

Cadence des échanges Hebdomadaire

- La **réception** du flux **AIJ** a lieu tous les samedis.
- Le **dépôt** du fichier **DACC** est réalisé le **mercredi**

Données intégrées Lorsque le rapprochement est concluant, le dispositif CEJ Pôle Emploi est enregistré dans i-milo.

Données propagées **I-Milo transmet** une extraction des données des jeunes possédant un dispositif ML non terminé, terminé dans les 45 derniers jours ou modifié dans les 45 derniers jours.

À conserver

Flux AIJ

Données des jeunes accompagnés en dispositif CEJ par Pôle Emploi



Traitement integration



Traitement d'extraction (au sein du décisionnel)



Données des jeunes accompagnés par les ML non éligibles au CEJ PE

Flux DACC



Données des jeunes accompagnés en dispositif CEJ en ML

CEJ – DISPOSITIF POLE EMPLOI

Jeune ayant un dispositif CEJ chez Pole Emploi

CEJ (EN COURS) *Dispositif mis en place par Pôle Emploi*

Date d'entrée: 05/10/2021
Fin prévisionnelle: 05/04/2022

Informations

Nom du prescripteur : Pôle Emploi
Nom du référent : SIMON MARIE

Informations du dispositif



À conserver

AJOUTER UN VERSEMENT

Attention, le jeune est suivi dans un dispositif Contrat Engagement Jeune par Pôle Emploi

Nature d'allocation : Contrat Engagement jeune

Montant total déjà versé depuis le début du parcours Contrat Engagement Jeune : 0.00€

Montant plafond de l'allocation (€) : 500.00

Date de demande de versement : 02/02/2022

Accès au calcul de l'allocation :

Montant net des ressources sur mois M-1 (€) ? : 0

Montant net des autres ressources sur mois M-1 (€) ? : 0

Montant de sanction (€) : 0

MONTANT DE L'ALLOCATION (€) : -

Enregistrer **Enregistrer et Soumettre au validateur** Annuler

Ajout du versement

Les dates sont fictives pour la présentation, un CEJ ne peut pas démarrer avant le 1er mars 2022.

CEJ – PORTAIL DÉCISIONNEL

Informations disponibles au sein du portail décisionnel



DISPOSITIF

Les dispositifs CEJ sont identifiables sur la base de :

- de leur libellé spécifique
- d'un booléen CEJ

Arborescence

Jeune

- Identité
- .../...
- **Détails ressources**

DROIT D'ALLOCATION

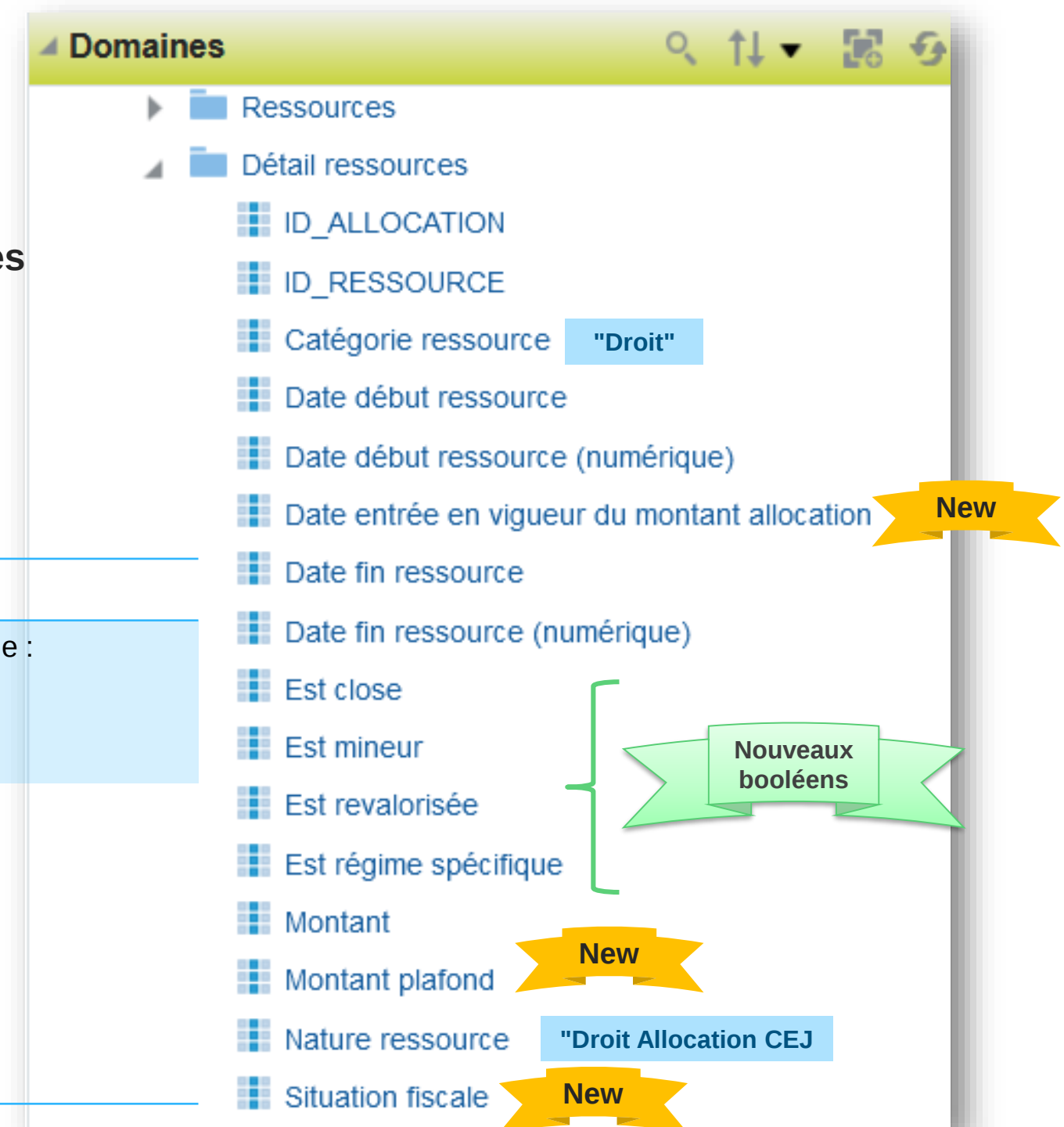
Les droits d'allocation CEJ sont identifiables sur la base de :

- La catégorie de ressource
- La nature

De nouvelles données sont disponibles :

- la situation fiscale
- la date d'entrée en vigueur
- le montant plafond et deux booléens liés
 - "Est revalorise"
 - "Est régime spécifique"
- Deux autres booléens : 'Est mineur' & 'Est close'

À conserver



CEJ – PORTAIL DÉCISIONNEL

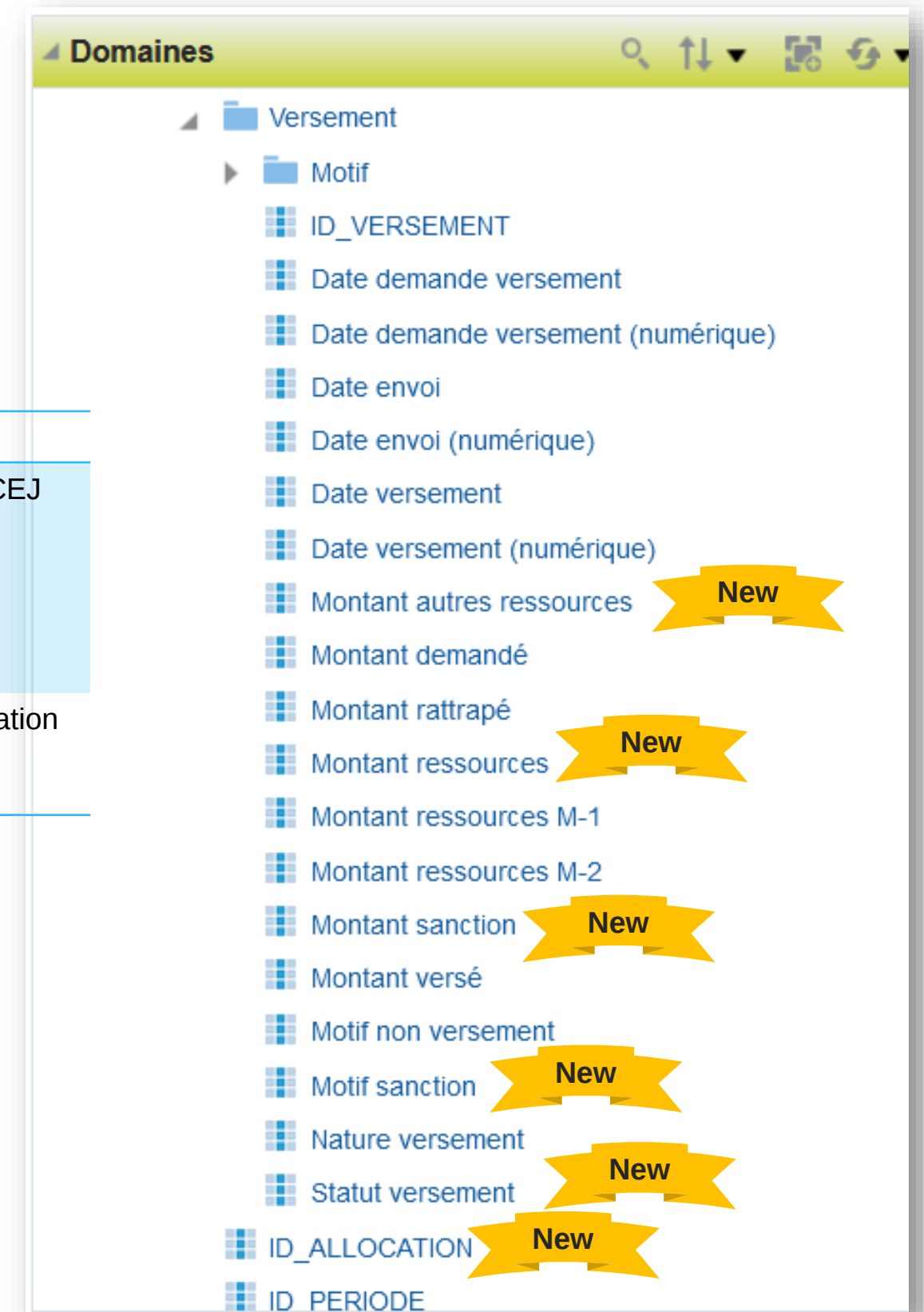


VERSEMENTS

Les versements effectués dans le cadre d'un droit à l'allocation CEJ sont disponibles dans les données "versement" enrichies de :

- Montant ressources
- Montant autres ressources
- Montant sanction et son motif
- Statut versement.

Les versements liés à une allocation sont identifiables avec l'utilisation de l'identifiant unique de l'allocation.



CEJ – LISTE DES PIÈCES À RECUEILLIR AUPRÈS DU JEUNE ET À CONSERVER 10 ANS

Il est rappelé la nécessité de conserver le CERFA et l'annexe 1 signés, ainsi que toutes les pièces justificatives, l'ASP peut opérer des contrôles à posteriori de certains dossiers.

Jeunes majeurs:

Jeune de nationalité française et jeune étranger ressortissant de l'UE, de l'espace économique européen et de la confédération suisse:

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité
- CERFA (et ses annexes engagement contractuel et plan d'action)
- RIB au nom du jeune (uniquement si demande d'allocation)

Jeune étranger ressortissant d'un pays tiers bénéficiaire de la protection internationale (réfugié ou protection subsidiaire)

- Document attestant du statut de réfugié ou du statut de protection subsidiaire
- CERFA (et ses annexes engagement contractuel et plan d'action)
- RIB au nom du jeune (si demande d'allocation)

Jeune demandeur d'asile :

- Attestation de demande d'asile
- CERFA (et ses annexes engagement contractuel et plan d'action)
- RIB au nom du jeune (si demande d'allocation)

Jeune étranger ressortissant d'un pays tiers (hors bénéficiaire de la protection internationale)

- Visa ou titre de séjour en cours de validité
- CERFA (et ses annexes engagement contractuel et plan d'action)
- RIB au nom du jeune (si demande d'allocation)

Jeune faisant l'objet d'une protection juridique (*tutelle, curatelle*) :

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité
- CERFA (et ses annexes engagement contractuel et plan d'action)
- RIB au nom du jeune ou du représentant légal (si demande d'allocation)
- Autorisation du représentant légal désigné par le juge
- Décision du juge désignant le représentant légal

CEJ – LISTE DES PIÈCES À RECUEILLIR AUPRÈS DU JEUNE ET À CONSERVER 10 ANS

Jeunes mineurs:

Jeune mineur de nationalité française :

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité
- CERFA (et ses annexes engagement contractuel et plan d'action)
- RIB au nom du jeune (si demande d'allocation)
- Autorisation du représentant légal*

Jeune mineur non accompagné (MNA) confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

- Justificatif d'identité
- CERFA (et ses annexes engagement contractuel et plan d'action)
- RIB au nom du jeune (si demande d'allocation)
- Autorisation de l'ASE pour un MNA pour lequel le conseil départemental exerce la tutelle vacante **ou** autorisation du juge des enfants pour un MNA confié à l'ASE.

Jeune mineur de nationalité française confié à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité
- Contrat d'engagements réciproques
- RIB au nom du jeune (si demande d'allocation)
- Autorisation du représentant légal pour un enfant pris en charge administrativement par l'ASE **ou** autorisation de l'ASE pour un enfant pour lequel le conseil départemental exerce la tutelle vacante ou dispose d'une délégation d'autorité parentale (en fonction des droits délégués dans le jugement de délégation) **ou** autorisation du tuteur (direction départementale de la cohésion sociale) pour un enfant pupille de l'Etat.

Jeune mineur étranger

- Justificatif d'identité
- CERFA (et ses annexes engagement contractuel et plan d'action)
- RIB au nom du jeune (si demande d'allocation)
- Autorisation du représentant légal

** Un modèle est en cours d'élaboration*

MERCI POUR VOTRE PARTICIPATION